

DEC 30/2015

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 octobre 2015

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 16 octobre 2015

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 30/2015 à l'intérieur de la
section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015

E 10619



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 13 octobre 2015
(OR. en)

12920/15

FIN 678

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Madame Kristalina GEORGIEVA, vice-présidente de la Commission européenne
Date de réception:	13 octobre 2015
Destinataire:	Monsieur Pierre GRAMEGNA, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 30/2015 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2015

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 30/2015.

p.j.: DEC 30/2015



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 09/10/2015

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2015
SECTION III - COMMISSION TITRES: 16, 17

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 30/2015

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 1704 Sécurité des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, santé et bien-être des animaux et domaine phytosanitaire

ARTICLE - 17 04 04 Fonds pour les mesures d'urgence liées à la santé animale et végétale	CE	-910 000,00
--	----	-------------

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1603 Actions de communication

POSTE - 16 03 02 03 Outils d'information et de communication écrite et en ligne	CE	910 000,00
---	----	------------

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

17 04 04 - Fonds pour les mesures d'urgence liées à la santé animale et végétale

b) Données chiffrées à la date du 24/09/2015

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	20 000 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	20 000 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	1 576 797,30
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	18 423 202,70
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	17 513 202,70
7 Prélèvement proposé	910 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	4,55 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	276 481,75
2 Crédits disponibles à la date du 24/09/2015	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

La dotation totale de la ligne 17 04 04 en 2015 s'élève à 20 000 000 EUR. Le fonds couvre la contribution financière de l'UE visant à permettre d'éradiquer rapidement les maladies animales infectieuses graves et de lutter contre les maladies et organismes nuisibles pour les végétaux.

La situation zoosanitaire et phytosanitaire étant favorable, le nombre des demandes des États membres est moins élevé que prévu et des crédits d'engagement excédentaires sont disponibles sur cette ligne.

En conséquence, le montant de 910 000 EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour couvrir les besoins budgétaires supplémentaires apparus sur d'autres lignes.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

16 03 02 03 - Outils d'information et de communication écrite et en ligne

b) Données chiffrées à la date du 24/09/2015

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	21 340 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	21 340 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	16 378 940,05
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	4 961 059,95
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	5 871 059,95
7 Renforcement proposé	910 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	4,26 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	1 520,00
2 Crédits disponibles à la date du 24/09/2015	1 520,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00 %

d) Justification détaillée du virement

La demande de virement est liée à la gestion du site internet Europa. Un renforcement de la ligne 16 03 02 03 à hauteur de 910 000 EUR est nécessaire pour:

1. Assurer la couverture du programme de transformation numérique en vue d'une nouvelle conception de la présence de la Commission sur l'internet, qui soit axée sur les utilisateurs, cohérente et efficace sur le plan des coûts. Les crédits d'engagement actuellement disponibles sur la ligne 16 03 02 03 correspondante ne suffisent pas à répondre aux besoins de financement liés au développement et à la gestion de cette présence numérique renouvelée.

Les actions suivantes seront engagées dès 2015 grâce aux crédits d'engagement supplémentaires demandés:

- Conception, développement, test et déploiement de la première version de la présence de la Commission sur l'internet, consacrée à l'ensemble des politiques et programmes de financement. Les besoins sont estimés à 410 000 EUR;
- Inventaire/vérification du contenu de tous les sites internet de la Commission liés à la nouvelle classe de contenu «Droit» (environ 500 000 sites internet contenant des informations relatives au droit) et création de la classe «Nouvelle architecture de l'information», étant donné que la nouvelle présence sur l'internet sera thématique et organisée en groupes appelés «classes». Ces actions présentent également un intérêt dans le cadre de l'initiative «Mieux légiférer» de la Commission. Les besoins financiers sont estimés à 188 000 EUR;

- Création d'un outil de configuration de pages internet. L'outil réduirait l'utilisation aux composants enregistrés de la Commission et permettrait aux administrateurs de sites de la Commission de configurer leurs propres pages internet dans le respect de la conception harmonisée des pages de la Commission. Les besoins sont estimés à 158 000 EUR.
2. Renforcer, à hauteur de 154 000 EUR, le nouveau projet «*Content Management System*» (système de gestion du contenu) afin de développer une couche d'intégration permettant la communication sans rupture et l'intégration des sites web de la Commission avec ses systèmes informatiques. Cet outil conserverait la cartographie des sites internet tout en jouant le rôle de passerelle entre les systèmes.